



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 18882

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'application de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 191 de ladite loi, concernant les compléments apportés à la définition des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés d'intérêt collectif, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18882

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1690

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)